

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marché de prestations intellectuelles - n°12136U -
☐ **Études de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) -**
☐ **Lot n°2 : liaison Mérignac aéroport / Bordeaux Gar e Saint-Jean - Prestations supplémentaires - Avenant n°1.**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I - Contexte de l'avenant

Afin d'avoir une vision à long terme du développement du réseau de transport collectif, la CUB a réalisé un schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM). Ce document a pour objet de définir un cadre de référence en matière de transport en commun permettant de programmer et d'engager les études à mener pour définir les principaux axes de déplacements à l'horizon 2025/2030. Il a été établi en tenant compte des résultats de l'enquête ménage déplacements de 2009, des données de trafics automobile, de l'évolution du nombre d'habitants, de scolaires et d'emplois sur la base du principe d'une agglomération bordelaise millionnaire à horizon 2030 mais également en intégrant les projets d'urbanisme des communes.

Cette réflexion s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'ensemble des déplacements sur l'agglomération et à assurer une bonne complémentarité entre les différents modes de déplacements et avec les autres études en cours ou projetées.

Le Conseil de Communauté a ainsi approuvé les orientations retenues en matière de stratégie des déplacements et autorisé par délibération 2011-0723 du 14 octobre 2011 le lancement des études de faisabilité sur les 4 secteurs suivants :

- la desserte de la Rive Droite tenant compte de la liaison avec la presqu'île d'Ambès et des différentes possibilités de bouclage en TCSP avec la rive gauche via les ponts Jacques Chaban Delmas et JJ Bosc.
- La liaison Mérignac Aéroport – Bordeaux dans la perspective d'une desserte de la gare Saint-Jean. L'étude de faisabilité devra étudier de manière comparative une liaison directe et une via Bordeaux centre.

- La desserte Saint-Médard – le Haillan - Bordeaux centre.
- La desserte Gradignan – Talence – Bordeaux CHU Pellegrin dans la perspective de créer un lien entre les lignes de tramway existantes et d'améliorer les possibilités de correspondances.

L'objet des études de faisabilité est donc de définir des tracés en TCSP ainsi que les modes de transport les mieux adaptés sur les 4 secteurs précédemment cités. Il s'agit d'apporter à la CUB les capacités de décider quels seront les itinéraires prioritaires de desserte en TCSP à horizon 2025/2030 sur ces secteurs ainsi que les modes de transport les mieux adaptés aux besoins identifiés.

Le 24 avril 2012, le marché 12136U relatif au lot n°2 - liaison Mérignac aéroport / Bordeaux Gare Saint-Jean, a été notifié au groupement SYSTRA/EREA conseil/TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS.

L'étude spécifique au lot n°2 propose au maître d'ouvrage des solutions pour assurer une desserte efficace et qualitative de la zone aéroportuaire. Les conclusions de l'analyse doivent permettre de vérifier la pertinence d'une liaison en TCSP reliant l'aéroport à la gare Saint-Jean et le cas échéant, de définir l'itinéraire en TCSP et le mode de transport les mieux adaptés.

Les premiers résultats de la deuxième étape du marché (Étude détaillée des tracés modes de transport) ont été présentés aux élus communautaires et ont suscité une demande d'analyse complémentaire relative à l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'une desserte par câble entre l'aéroport et le carrefour des « 4 Chemins » à Mérignac.

Cette prestation supplémentaire d'une étude d'un système de transport par câble, rend nécessaire la passation d'un avenant n°1, objet du présent projet de délibération, au marché n°12136 U.

Les études supplémentaires sur le mode de transport par câble traiteront des points suivants :

- Panorama des systèmes de transport par câble,
- Éléments de conception : dimensionnement sommaire du système (sans modélisation), insertion du système entre la station quatre chemins de la ligne A du tramway et l'aéroport de Mérignac,
- Approche de l'intermodalité : gestion de la connexion à Quatre chemins,
- Éléments de coûts,
- Cadre réglementaire (survol de la ligne haute tension, proximité de l'aéroport),
- Analyse de l'opportunité,
- Présentation des résultats.

Montant et incidence financière de l'avenant :

L'avenant consiste en l'intégration de prestations supplémentaires, pour un montant de 14 200,00 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 et de son incidence financière est donc de 14 200,00 € HT.

Le montant du marché est porté de 96 150,00 € HT à 110 350,00 € HT, soit une augmentation de 14,77 % par rapport à son montant initial.

Synthèse :

Le financement de ces prestations serait à imputer au budget Transport de l'exercice en cours, compte 20310001, chapitre 20, programme TC - CRB KB00.

En application des articles L-2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable pour les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la commande publique - 6ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment son article 20,

VU la délibération n°2011-0723 du 14 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2013,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L-2121-12 et L-2121-13 du CGCT,

VU le marché n°12136 U notifié le 24 avril 2012 au groupement SYSTRA/EREA conseil/TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS, ayant pour objet les études de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) - Lot n°2 : liaison Mérignac aéroport / Bordeaux Gare Saint-Jean,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°12136U afin de prendre en compte les prestations supplémentaires à réaliser par le groupement titulaire,

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché n°12136U mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché 12136U conclu avec le groupement SYSTRA/EREA conseil/TRANSITEC INGENIEURS CONSEILS, ayant pour objet les études de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) - Lot n°2 : liaison Mérignac aéroport / Bordeaux Gare Saint-Jean pour un montant supplémentaire de 14 200,00 € HT (16 983,20 € TTC), portant le montant du marché de 96 150,00 € HT (114 995,40 € TTC) à 110 350,00 € HT (131 978,60 € TTC).

Article 3 :

La dépense résultant du présent avenant sera à imputer au budget Transport de l'exercice en cours, compte 20310001, chapitre 20, programme TC - CRB KB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2013

M. GÉRARD CHAUSSET